



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 47458

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la loi no 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption, dont aucun décret d'application n'a été publié à ce jour, notamment en ce qui concerne l'allocation parentale d'éducation et le congé parental. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser si la publication de ces décrets est envisagée dans un avenir proche et, en tout état de cause, quelle est l'attitude que doivent adopter les organismes sociaux compétents par rapport aux familles concernées depuis la publication de cette loi.

Texte de la réponse

Les décrets d'application de la loi du 5 juillet 1996 relative à l'adoption concernant les prestations familiales et qui ont trait à l'allocation d'adoption et à l'allocation parentale d'éducation, doivent être publiés prochainement au Journal officiel. Des instructions ont d'ores et déjà été données aux caisses d'allocations familiales pour que les demandes des familles concernant ces prestations soient étudiées afin que celles-ci leur soient versées, pour celles qui y ouvrent droit, dès la publication de ces décrets.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47458

Rubrique : Adoption

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 354

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1706